

A VOTRE SERVICE

SAS au Capital de 1 000.00 €

Siège social : 510 Avenue de Nîmes ZAE Le Versant 34970 SAINT-BRES

RCS Montpellier N° 980 266 324

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 02/05/2024.**

Le 02/05/2024

L'assemblée est présidée par Monsieur THOMAS Frédéric, président de la société A VOTRE SERVICE et représentant la société THOMAS ET FILLES.

Sont représentés :

La société SARL THOMAS ET FILLES détenant 520 parts de 1 euro chacune ; Monsieur Anthony POUJOL détenant 480 parts de 1 euro chacune ; représentés en vertu des pouvoirs annexés au présent procès-verbal par Monsieur THOMAS Frédéric.

Soit au total 2 associés représentés, totalisant 1 000 parts sur les 1 000 parts composant le capital.

Les associés de la société A VOTRE SERVICE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, à l'effet de se prononcer sur les résolutions suivantes :



Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège de la société du 9 ZA du Bosc 34130 MUDAISSON au 510 Avenue de Nîmes ZAE Le Versant 34670 SAINT-BRES à compter du 13/05/2024. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

« Le siège social est fixé : 510 Avenue de Nîmes ZAE Le Versant 34670 SAINT-BRES. »

Le reste de l'article restant inchangé, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toute formalité devant être effectuée. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée ce jour à 13h00.

À SAINT-BRES, Le 02/05/2024
Frédéric THOMAS, président.
pour la société THOMAS ET FILLES.

Anthony POUJOL, associé.

